

TERRORISME : « LES ASSASSINATS CIBLÉS SONT PARFOIS NÉCESSAIRES, EN PARLER NON »

LE MONDE | 17.12.2016 Par Yves Trotignon
(Analyste, spécialiste des questions de terrorisme)

Les terroristes ne sont pas des criminels comme les autres. En affirmant publiquement qu'ils mènent une guerre contre un Etat souverain, ils ouvrent la voie à des réponses parfois très éloignées de la loi, estime Yves Trotignon.

« Face à des menaces exercées depuis des zones inaccessibles, les Etats les plus puissants disposent de moyens autres que judiciaires pour affronter les mouvements terroristes ». Dans les Etats de droit, le terrorisme est un crime puni par la loi. Les terroristes, leurs complices, ceux qui les soutiennent, ceux qui les financent et ceux qui les inspirent font l'objet, comme d'autres criminels, d'enquêtes administratives puis judiciaires. Ils sont mis en examen, interpellés quand c'est possible, jugés et condamnés (parfois par contumace) par des cours spéciales. La France connaît bien ce cycle, dont elle n'a cessé d'améliorer le fonctionnement depuis plus de trente ans afin de l'adapter aux menaces qui se sont succédé.

Les terroristes, en effet, ne sont pas des criminels comme les autres. En tentant de faire pression sur le gouvernement d'un Etat souverain, et en affirmant publiquement qu'ils mènent une guerre contre lui, ils ouvrent la voie à des réponses parfois très éloignées de la loi. Deux logiques cohabitent, en réalité.

La première postule que la réponse à la menace terroriste ne peut être que légale, encadrée par tout ce qui constitue un Etat démocratique. Cette première logique, vue à l'œuvre contre des groupes comme Action directe, produit de réels résultats dès lors que les terroristes visés n'agissent pas au sein d'un vaste réseau international qui les mettrait hors de portée de la justice.

La seconde logique, au moins aussi ancienne, avance que de tels crimes ne peuvent rester impunis et qu'à l'impuissance judiciaire ponctuelle doivent répondre des opérations plus brutales.

Diplomatie secrète

A la différence des services de secours, dont c'est la mission centrale sinon unique, les administrations chargées de lutter contre le terrorisme n'agissent pas seulement pour sauver des vies. Les succès qu'elles remportent, en déjouant des attentats et en neutralisant des réseaux, protègent d'abord l'Etat et évitent des chocs politiques et sociaux parfois majeurs.

Les vies épargnées par ces réussites opérationnelles ne le sont pas dans une ambulance après une fusillade mais avant, parfois de façon secrète, sans que le public en ait conscience, et dans le but d'éviter les crises nationales que recherchent les terroristes. L'importance de cet enjeu conduit, naturellement, les Etats à développer d'autres options que la seule démarche judiciaire afin de prévenir les attaques. La diplomatie secrète permet, par exemple, de prendre langue avec des commanditaires étrangers et d'obtenir, parfois, l'arrêt des

attentats. Il faut alors pouvoir présenter à des responsables hostiles peu sensibles à la puissance de la loi d'autres arguments que le code pénal et l'importance de relations diplomatiques apaisées et constructives. C'est là qu'interviennent les capacités des services spécialisés, capables à leur tour de réaliser clandestinement des actions violentes ou, au moins, d'adresser de fermes avertissements. La guerre secrète, comme les autres formes d'affrontement, est, après tout, une forme de dialogue. Les groupes terroristes ne sont hélas pas tous sensibles aux raffinements de la diplomatie parallèle. Les mouvements djihadistes, par exemple, qui ont juré la destruction de leurs ennemis, ne montrent guère d'appétence pour les approches subtiles et n'offrent aucune prise à la négociation politique. La nature de ces groupes, dont les réseaux s'étendent sur plusieurs continents et qui sont capables d'inspirer des actes de violence en diffusant mots d'ordre ou conseils pratiques, constitue un défi à la façon dont les démocraties envisagent leur politique de lutte antiterroriste.

Parfois utilisés afin de prolonger l'action de la justice, par exemple lors de l'enlèvement par la DST de Carlos à Khartoum, en 1994, ou de la capture à Tripoli en 2013 d'Abou Anas Al-Libi par la Delta Force, la CIA et le FBI, les services de renseignement et les forces spéciales ont développé des capacités particulières permettant de neutraliser, d'une façon ou d'une autre, les terroristes jugés les plus dangereux. Face à des menaces exercées depuis des zones inaccessibles, les Etats les plus puissants disposent ainsi de moyens autres que judiciaires pour affronter les mouvements terroristes.

Entre la nécessité de faire strictement appliquer les lois et celle, pas moins impérieuse, de protéger les populations pour les raisons déjà exposées, les décideurs les plus importants disposent d'un vaste éventail d'options. Face aux groupes djihadistes, complexes, innovants et d'une extrême dangerosité, le choix a été fait depuis plus d'une dizaine d'années de recourir à des opérations ciblées, le plus souvent clandestines. Réalisées à l'aide de frappes aériennes ou de raids terrestres, ces actions font appel à des compétences très particulières développées au sein des services de renseignement et d'unités secrètes.

Jamais effectuées à la légère, ces missions, décidées par les plus hautes autorités, visent à apporter une réponse extrême à une menace jugée hors de contrôle. Parfaitement illégales, elles répondent aux nécessités de la raison d'Etat, lorsque la défense d'intérêts dits supérieurs implique de recourir à des moyens que ce même Etat proscrit par ailleurs. Il n'y a pas de morale ici, mais le pénible arbitrage entre ce qui devrait être fait et ce que les nécessités les plus concrètes imposent. Celles et ceux qui effectuent ces actions agissent dans l'ombre. Tenter de tirer un avantage politique de ce qu'ils font les expose d'autant plus inutilement que cela peut entraîner la révélation de compétences techniques et donc servir les groupes combattus. Cela revient surtout à faire un usage bien léger de violations répétées de la légalité et à réduire à des calculs tactiques les voies, supposées plus élevées, de la raison d'Etat.

Yves Trotignon (Analyste, spécialiste des questions de terrorisme)